

Question 45 :

Est-ce que les développeurs intéressés à soumissionner un projet qui serait situé dans la Gaspésie et qui se connecterait au réseau de transport peuvent compter sur le fait que certains projets des deux derniers appels d'offres semblent être annulés ou abandonnés et ainsi libéreront de l'espace sur le réseau de transmission gaspésien? Comment faire pour savoir si un projet a été officiellement annulé ou abandonné et que l'espace de transport qui lui a été assigné est maintenant libre?

Réponse 45 :

Hydro-Québec Distribution mentionne à l'article 1.10.3 du document d'appel d'offres qu'il existe des zones à coûts d'intégration élevés. C'est le cas notamment sur le réseau de transport et de distribution à l'est du poste Rivière-du-Loup, où il n'y a aucune capacité de transport disponible. Tel que mentionné à l'article 2.5 du document d'appel d'offres, pour réduire les coûts d'intégration ou de renforcement du réseau, il est possible d'avoir recours au plafonnement de la production éolienne, et il s'agit de la solution de moindre coût à l'est du poste de Rivière-du-Loup.

Dans le cadre du présent appel d'offres, après le dépôt des soumissions, Hydro-Québec Distribution demandera à Hydro-Québec TransÉnergie de réaliser les études nécessaires pour évaluer les coûts d'intégration associés aux différents projets soumis. Ces études prendront en compte les données de réseau les plus récentes, notamment le fait que certains projets auraient pu être abandonnés. L'analyse des coûts de transport des soumissions sera déterminée par les résultats de ces études. Lorsqu'applicable, Hydro-Québec Distribution tiendra également compte des coûts associés au plafonnement.